Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Séjour en France de la famille d'un citoyen européen

Par emkadaoui

Bonjour,
Je suis Belgo-marocain et Je vouderais faire venir ma mere d'une façon permanente en france via un Séjour de la famille d'un citoyen européen, dans le lien ci-dessous, ils expliquent brièvement les conditions, les demarches mais pas en details, par exemple:

+Quel type de visa doit-on demander pour ce genre de procedure ? un visa touristique (,90 jours) ou bien un visa long-sejour et pour quel motifs ?
+Quelles sont les conditions lies au logement et aux revenues du Citoyen European ? par example,

-doit-il avoir un F4/F3 ou combien de m2 ?
-quel est le revenue minimum ?
-Est-ce que la procedure ne peut commencer qu'apres une certaine periode, genre apres 1 ans or 2 ans de travail en france ?

https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/sejour-france-famille-citoyen-europeen

Merci d'avance pour vos reponses,
Mehdi

Par AGeorges

Bonjour Mehdi,

Notez bien les termes entre guillemets.

La première condition vous concerne. Vous devez disposer d'un "Droit de Séjour" en tant que travailleur.

Vous pouvez alors faire venir votre mère.

Vous avez alors TROIS mois pour demander un "titre de séjour" qui sera valide 6 mois. Ensuite, automatiquement, votre mère recevra Une "carte de séjour" en tant que Membre de la Famille d'un citoyen Européen.
La durée de cette carte est liée à la validité de votre "Droit au Séjour". Elle peut aller jusqu'à 5 ans et doit être renouvelée dans les deux mois de son expiration.

Après 5 ans, votre mère recevra une autorisation définitive.

Ces indications sont générales, il faudra bien vérifier les conditions si la résidence de votre mère en France n'est pas permanente et continue.

La loi ne comporte pas directement de contraintes au niveau du logement. Il est possible que les formulaires à remplir posent quelques questions.